

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-133717-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12
décembre 2023
D-2023/403**

Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

Excusés :

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Actualisation des droits de place 2024 - Autorisation - Décision

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'organisation de ses foires, halles et marchés, la Ville de Bordeaux perçoit des droits de place en contrepartie de l'occupation des emplacements sur le domaine public.

Il s'agit plus précisément des droits perçus pour les marchés de plein air, la halle des Chartrons, la Foire à la Brocante et la Foire aux Plaisirs.

Au cas particulier des commerçants non sédentaires, et en application des dispositions de l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales, les organisations professionnelles ont été dûment consultées.

Comme précisé à l'article L 2331-3 b 6° du Code Général des Collectivités Territoriales, les droits de place sont assimilés à des recettes fiscales. Il est donc nécessaire de prendre chaque année une délibération pour déterminer les tarifs afférents.

La proposition pour l'année 2023 porte sur une augmentation de 4 % pour les droits de places à compter du 1 janvier 2024 en application de l'indice des prix de la consommation tel qu'estimé pour 2023 (4 % - date de valeur octobre 2023).

Au cas particulier des terrasses autorisées sur les marchés, il est proposé de s'aligner sur le tarif pratiqué pour le droit de place sur un marché, soit 5.53 € /mois pour 2024. Cet alignement apparaît justifié par une recherche de lisibilité et d'égalité de traitement, sachant que la terrasse représente un atout non négligeable pour un nombre restreint de commerçants, la Ville ne souhaitant pas contribuer à une multiplication de zones de dégustations sur les marchés de plein air.

Enfin, un tarif « forfait branchement électrique » à la journée est créé pour la Foire à la Brocante. Les tarifs correspondent à ceux pratiqués pour les marchés de plein vent, soit 8.22 euros par jour pour 16 ampères et 16.43 euros par jour pour 32 ampères.

Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Décider l'application des tarifs ci-joints à compter du 1er janvier 2024,
- monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOpte A LA MAJORITE

Non participation au vote de Monsieur Cyrille JABER
ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sandrine JACOTOT

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DROITS DE PLACE - HALLES, FOIRES ET MARCHES	2024
Marchés de plein air et couverts	Tout Secteur
<u>Pour tous commerces de plein air</u>	
le m² par marché	1,41
le m² par mois	5,53
Demi abonnement pour les commerçants venant 1 fois sur 2 le m² par mois	2,77
tables de café installées par des établissements de restauration ou de dégustation sur les marchés de plein air, le m² par mois	5,53
<u>Brocante la case de 10 m² par jour</u>	
redevance journalière (semaine)	8,13
redevance journalière (dimanche)	16,28
redevance mensuelle (semaine sur 3 jours)	87,98
redevance mensuelle (dimanche)	65,07
<u>Forfait branchement électrique</u>	
la journée 16 ampères	8,22
la journée 32 ampères	16,43
le mois 16 ampères (pour les abonnés uniquement: tarif journée X 4)	32,85
le mois 32 ampères (pour les abonnés uniquement: tarif journée X 4)	65,71
forfait eau par mois	30,28
<u>Marché des Chartrons</u>	
le m² par mois, quel que soit le commerce	24,38
<u>Serrages par mois, Equipements frigorifiques ville par mois</u>	
petits serrages (inf. à 4 m²), équipements jusqu'à 700 frigories	27,01
<u>Jours de fêtes, ouvertures exceptionnelles</u>	
Le m² par jour	3,55
Foires et brocantes	
<u>Foires à la brocante</u>	
brocante, antiquaires, confiseurs, friteurs, et déballeurs, marchands en baraques et restaurants, le m² par jour	0,25
<u>Forfait branchement électrique brocante</u>	
la journée 16 ampères	8,22
la journée 32 ampères	16,43
<u>Attractions diverses</u>	
attractions et petits manèges, le m² par jour	0,32
boutiques, le m² par jour	0,47
sucre filé, l'unité forfaitaire par foire	74,85
distributeurs de boissons, l'unité forfaitaire par foire	124,76
attraction "coup de poing", l'unité forfaitaire par foire	124,76
<u>Forfait branchements Quinconces, eau par jour</u>	
restaurants, horticulteurs, grands manèges	4,37
friteurs et skooters	3,12
confiseurs et petits manèges	2,50
pêches aux canards et attractions diverses	1,87
entresorts et autres boutiques	1,25
<u>Stationnement sur aire d'accueil</u>	
voiture d'habitation, le ml par jour	1,46